

15 mai 2009 -12:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 mai 2009

Construction de quatre prisons

Procédure négociée avec publicité préalable pour l'attribution des marchés relatifs à la construction de 4 nouvelles prisons

Procédure négociée avec publicité préalable pour l'attribution des marchés relatifs à la construction de 4 nouvelles prisons

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances en charge de la Régie des bâtiments, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le choix de la procédure négociée avec publicité préalable pour l'attribution des marchés relatifs à la construction de 4 nouvelles prisons.

Le 18 avril 2008, le Conseil des ministres a approuvé le [Masterplan 2008-2012](#) pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines. Ce Masterplan comprend entre autres la construction de 4 nouvelles prisons, suivant la formule DBFM (*Design, Build, Finance, Maintain*) : une à Termonde (444 détenus), une en Flandre (300 détenus), une en Wallonie (300 détenus) et une à Bruxelles (300 détenus).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>